

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 18/09/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 18/09/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 18/09/2025
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20250915-2025SEPT15_337-DE



DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

23

Séance Publique ordinaire du **15 septembre 2025**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre à 19H, le Conseil Municipal de LECTOURE, légalement convoqué le 5 septembre 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mmes Sylvie ACHÉ, Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, M. Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Pascal ANDRADA
M. Ghislain de FLAUJAC
M. Loïc DÉSANGLES
M. André GALOIX

Ont donné procuration :

M. Pascal ANDRADA à M. Marc DUGROS
M. André GALOIX à M. Xavier BALLENGHIEN

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : Mme Émilie SARRAN

Objet : Piscine municipale – choix d'un Assistant à Maitrise d'ouvrage
– modification du Copil

RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN, Maire

Monsieur le Maire rappelle que suite à la délibération en date du 27 juin 2022, une étude de programmation a été réalisée par le cabinet ISC proposant plusieurs scenarii.

Ainsi, par délibération en date du 30 janvier 2023, le conseil municipal a décidé d'arrêter le scénario 2, soit une piscine chauffée pour une ouverture de juin à septembre, avec une variante type bassin nordique pour une ouverture de Pâques à Toussaint.

Après plusieurs réunions avec les financeurs pour ce scénario et de dégager un chiffrage plus précis (investissements et fonctionnements) ainsi que les financements susceptibles d'être mobilisés en fonction des choix techniques par la rédaction d'un programme technique détaillé.

Ce travail fera l'objet d'une tranche ferme.

Par ailleurs, il conviendra, en fonction des éléments fournis par le programme technique détaillé (PTD), de confier à l'assistant à maîtrise d'ouvrage, la préparation et la passation du concours de maîtrise d'œuvre.

Ce travail fera l'objet d'une tranche optionnelle, qui sera affirmée par délibération.

Afin de suivre ce dossier, Monsieur le Maire rappelle qu'un Copil avait été institué par délibération du 27 juin 2022. Il propose aujourd'hui d'y adjoindre un représentant de l'association pour la sauvegarde de la piscine panoramique de Lectoure (ASPPL).

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'autoriser Monsieur le Maire à faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin de rédiger un programme technique détaillé, rechercher les subventions mobilisables dans une tranche ferme, organiser le concours de maîtrise d'œuvre dans une tranche optionnelle sachant que les crédits ont été inscrits au budget,
- d'approuver la nouvelle composition du Copil comme suit :

1-	Xavier BALLENGHIEN
2-	Valérie MANISSOL
3-	Joël VAN DEN BON
4-	Christiane PREVITALI
5-	Éric MATTIUSSI
6-	Jean-Yves DELACOSTE
7-	Julien PELLICER
8-	Sylvie COLAS
9-	Ariane TAPINOS

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,
Émilie SARRAN



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 18 SEP. 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 18 SEP. 2025